

CONCOURS PHOTO AMATEUR

« le village vu par ses habitants »

RÈGLEMENT

ORGANISATION DU CONCOURS

La Ville de St Christo-en-Jarez domiciliée en son hôtel de Ville, 4 rue de la mairie 42320 ST Chrito-en-Jarez organise du 1 juillet au 15 septembre 2026 un concours photo sur le **thème « le village vu par ses habitants » pour faire une** exposition et la première page du Ptit'Christo.

La photo doit être prise sur la commune (dans un lieu privé ou public

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, y compris aux mineurs. Toute personne mineure (moins de 18 ans) devra fournir pour participer, l'autorisation parentale d'inscription au concours photo amateur **« le village vu par ses habitants »** remplie. Le parent ou tuteur légal mentionné dans cette autorisation sera contacté en cas de victoire dudit mineur.

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum : fichiers numériques JPEG – format 3/2 (par exemple 2400 x 1600 px) – **résolution 300 dpi.**

Le participant doit être l'auteur des photos qu'il envoie. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

En participant au concours, chaque participant.e garantit qu'il/elle est l'auteur de la photo présentée.

Les photographies devront être des œuvres originales.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Nous attirons l'attention des photographes sur les droits de publication les bâtiments privés pour lesquels sont nécessaires des autorisations ainsi qu'un anonymat des propriétaires privés. Toute photographie **représentant une ou plusieurs personnes identifiables nécessite une autorisation de droit (Doc en PJ).**

La commune de St Christo-en-Jarez se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation des 10 photos sélectionnées conformes au règlement.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant autorise les organisateurs à utiliser son nom et ses photos sur tout support de communication dans le cadre de la publication du palmarès, de la promotion du concours et de l'exposition des photos dans le Ptit'Christo, le site internet, la page Facebook et instagram qui en résultera.